



# GUIDE DE SURVEILLANCE INDEPENDANTE

PROCESSUS DE KIMBERLEY

SANDRINE KOUBA ET CHRISTIAN ANANGUE

Septembre 2021



Réseau de Lutte  
contre la Faim  
**RELUFA**

COOPÉRATION CAMEROUN - UNION EUROPÉENNE  
CAMEROON - EUROPEAN UNION COOPERATION



**PROGRAMME D'APPUI À LA CITOYENNETÉ ACTIVE**  
**ACTIVE CITIZENSHIP STRENGTHENING PROGRAMME**

Le présent guide a été réalisé par le RELUFA dans le cadre du projet de Surveillance Indépendante du Processus de Kimberley (SIPROKIM) avec le soutien financier du Programme d'appui à la citoyenneté active (PROCIVIS). Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être perçu comme reflétant le point de vue de l'Union Européenne ou du PROCIVIS.

Des remerciements vont à l'endroit de Didier Verbruggen et de Hans Merket de l'International Peace Information Service (IPIS) pour leurs précieux commentaires.

## CONTENU

Acronymes .....	2
Introduction .....	3
Les axes de surveillance et les types d'information à collecter.....	6
Méthodologie pour la surveillance .....	11
La présentation et la diffusion du Rapport de surveillance .....	12
Conclusion .....	13
Bibliographie.....	13

## ACRONYMES

**GPS** : Global Positioning System

**NRGI** : Natural Resource Governance Institute

**PAC** : Partenariat Afrique Canada

**ODD** : Objectif de Développement Durable

**OSC** : Organisation de la Société Civile

**PK** : Processus de Kimberley

**RCA** : République Centrafricaine

**SCP** : Système de certification du Processus de Kimberley

### Contexte

En 2000, les pays producteurs de diamants d'Afrique australe se sont réunis à Kimberley en Afrique du Sud, pour débattre des moyens à employer pour mettre un terme au commerce des diamants de la guerre, et pour veiller à ce que le commerce des diamants ne finance pas les activités des mouvements rebelles violents et de leurs alliés visant à déstabiliser des gouvernements légitimes (Cf. site du processus de Kimberley)<sup>1</sup>. Lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2000, une résolution en faveur de la création d'un cadre de certification international pour les diamants bruts est adoptée. Deux ans plus tard, les négociations entre les gouvernements, les représentants de l'industrie internationale du diamant et des OSC aboutissent à la création du Système de Certification du Processus de Kimberley (SCPK).

Grâce à un mécanisme de certification international, à une transparence accrue, à des dispositions relatives à des contrôles internes rigoureux dans les pays producteurs et commerçants, et à l'accroissement de la responsabilité sociale et de la bonne gouvernance des entreprises, le PK vise à éradiquer complètement les diamants de conflit et à empêcher leur réapparition. De ce fait, les diamants de conflits sont définis comme étant des « (...) diamants bruts utilisés par les mouvements rebelles pour financer leurs activités militaires, en particulier des tentatives visant à ébranler ou renverser des gouvernements légitimes ».

Au-delà des conflits, le mécanisme de réglementation du PK invite aussi implicitement l'industrie à éviter les diamants *illicites* – les diamants qui n'ont peut-être rien à voir avec un conflit, mais qui sont néanmoins volés, passés en contrebande, ou utilisés pour blanchir de l'argent, pour l'évasion fiscale ou pour d'autres délits de ce type (PAC, 2013).

Le Système de certification du PK (SCPK) est juridiquement contraignant, en raison de son intégration à la législation nationale dans quelque 80 pays producteurs, transformateurs et commerçants.

Le Cameroun, qui est un pays « participant », doit de ce fait satisfaire aux exigences minimales du SCPK et garantir l'efficacité des dispositions du SCPK à l'intérieur de ses frontières nationales. Pour réguler les activités dans le domaine, le pays s'est doté d'un arsenal légal qui encadre l'activité minière de sorte que soient précises les modalités de l'exercice de l'exploration, l'exploitation et même de la vente des produits de la mine, qu'elle soit artisanale ou industrielle. A ce titre, on peut faire mention de :

- La loi N° 2002/004 du 19 avril 2002 portant charte des investissements en république du Cameroun,
- La loi N° 2016-17 du 14 décembre 2016 portant code minier,
- Le décret N° 2011/3666/PM du 02 novembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du Système de Certification du Processus de Kimberley,
- L'arrêté N° 002102/MINMIDT/CAB du 14 juin 2012 fixant les modalités d'exportation, d'importation et de commercialisation des diamants bruts,

---

<sup>1</sup> <https://www.kimberleyprocess.com/fr/historique-et-fondements>

- La décision N° 0003/MINMIDT/CAB du 15 janvier 2013 fixant les différents taux d'imposition et frais associés à la délivrance d'un certificat du Processus de Kimberley en République du Cameroun,
- Une note de service N° 009/MINFI/DGD du 22 janvier 2013 précisant les procédures d'exportation des diamants bruts au bureau de douane.

### ***Importance de la surveillance indépendante***

Le Secrétariat national permanent du processus de Kimberley dont la mission est d'assurer la bonne implémentation du processus de Kimberley, assure le contrôle de l'implémentation du PK à travers ses agents sur le terrain. Malheureusement, quelques défaillances sont observées à travers leur implication dans certaines transactions et dans la couverture des différentes zones. En outre, la République centrafricaine est actuellement le seul pays où il existe encore des diamants de conflit tels que définis par l'Organisation des Nations Unies. Le Cameroun constitue un point d'entrée en considérant que les deux pays partagent une frontière de plus de 700 Km. En fait, il est essentiel de disposer de mécanismes de surveillance interne efficaces pour assurer une bonne gestion des ressources naturelles.

Cependant, une surveillance indépendante offre des garanties d'intégrité que les mécanismes internes à eux seuls ne peuvent pas assurer. Les organes de surveillance réellement indépendants ne font pas l'objet d'une ingérence politique et fournissent des évaluations honnêtes de la conformité aux règles. Les organes de surveillance identifient la non-conformité aux règles, les fraudes, les abus et ils proposent des corrections. Ils constituent une force qui incite un gouvernement à suivre ses propres règles ou principes – et à atteindre ses propres objectifs. Ils peuvent encourager le respect des règles ou la conformité aux objectifs de différentes manières : en premier lieu, les organes de surveillance indépendants peuvent soulever des préoccupations ou identifier des carences parmi les normes de bonne gouvernance pour aider le gouvernement à mettre en œuvre des réformes et à mieux gérer les ressources naturelles. En deuxième lieu, les organes de surveillance indépendants peuvent attirer l'attention de l'opinion publique, au niveau national et international, sur les écarts de gestion, faisant ainsi pression sur le gouvernement pour qu'il corrige la situation (NRGI, 2014).

### ***Rôle de la société civile***

Dans la même lancée, les observateurs sont des groupes au sein du PK qui surveillent la mise en œuvre du SCPK, et les organisations de la société civile en font partie. La société civile joue un rôle essentiel au sein du système du PK en tant que source indépendante de renseignements sur le commerce des diamants, sur les infractions aux exigences du PK et sur la question des diamants de conflit. Ils peuvent produire des rapports externes sur le PK, la question des diamants de conflit et l'industrie du diamant en général.

Considérant qu'une bonne mise en œuvre du PK contribue à l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD), il est important que les acteurs de proximité notamment les OSC locales s'impliquent dans la surveillance pour faire parvenir aux décideurs publics et à l'opinion publique des constats et des propositions qui amélioreraient à terme la gouvernance des ressources diamantifères.

### ***Objectif du document***

Le présent document a donc pour objectif d'encadrer et guider la surveillance qui sera faite par les OSC locales et de fournir des outils pratiques pour faciliter la surveillance. Autrement dit, le présent document souhaite répondre à la question de savoir comment faire la surveillance du processus de Kimberley.

### ***A qui est-il destiné***

Il est destiné aux OSC locales qui travaillent sur la gouvernance des ressources naturelles et qui souhaiteraient faire une surveillance de l'implémentation du processus de Kimberley.

### ***Processus d'élaboration de ce document***

Au cours d'un atelier d'élaboration d'un cadre de surveillance réunissant des organisations de la société civile des régions de l'Est et de l'Adamaoua Cameroun, des axes et des critères de surveillance ont été identifiées de manière concertée, ainsi que les types d'information et les stratégies de collecte de données. Cela a constitué la base du présent guide.



## LES AXES DE SURVEILLANCE ET LES TYPES D'INFORMATION À COLLECTER

Etant donné que l'objectif global est d'améliorer la gouvernance du secteur diamantifère au Cameroun, la surveillance doit fournir des informations pertinentes qui permettraient d'identifier les dysfonctionnements et irrégularités sur le terrain, de ressortir les défaillances du contrôle interne en vue d'en améliorer l'efficacité, d'identifier les difficultés/violences/violations de droits, auxquels sont confrontés les artisans afin d'améliorer leurs conditions de travail et de vie.

Pour répondre à ces objectifs, il est question d'identifier et définir les axes sur lesquels l'on souhaite faire de la surveillance. Ces axes sont principalement inspirés des documents de base du PK, des textes nationaux qui régissent l'implémentation du PK au Cameroun et des déclarations de Moscou (2005) sur Amélioration des contrôles internes sur la production de diamants alluviaux et de Washington (2012) sur l'Intégration du développement de l'exploitation artisanale et à petite échelle avec la mise en œuvre du Processus de Kimberley. Bien que le respect de ces déclarations ne fasse pas partie des exigences minimales des contrôles internes des pays membres du PK, il serait opportun d'initier le suivi de leur application non seulement au Cameroun mais dans tous les pays concernés.

Ces axes constituent les indicateurs de notre surveillance et les informations à collecter sous chaque axe constituent des variables.

### 1) Données sociodémographiques, géographiques et opérationnelles

Les données sociodémographiques et géographiques sont utiles pour catégoriser les sites et les rendre comparables. Ainsi il sera question de rechercher les informations suivantes :

- Nom du village
- Nom du chantier/site
- Localisation du site et point GPS
- Nombre d'artisans par site/chantier désagrégé par genre, par nationalité
- Type d'exploitation (artisanal et alluvial, semi-mécanisée, industriel)
- Nombre de trouvaillles de diamants par trimestre et/ou Nombre de carats par site par trimestre

### 2) Niveau de formalisation de l'extraction minière artisanale et conformité des documents des exploitants et collecteurs

La formalisation des acteurs qui se manifeste par la conformité des documents des exploitants est la base dans le processus de traçabilité du processus de Kimberley. Donc il est important d'évaluer l'attitude des acteurs sur ces points afin de formuler les recommandations visant à améliorer le niveau de formalisation.

- Nombre d'artisans formellement enregistrés par trimestre

- Difficultés énoncées par les artisans miniers par rapport à l'obtention des cartes et des autorisations
- Existence d'autorisation à jour sur le site/chantier exploitée par les artisans miniers
- Disponibilité des registres auprès des artisans miniers/collecteurs/bureaux d'achat
- Nombre d'enregistrements dans le registre de production par le PK
- Remplissage régulier des registres par les artisans miniers
- Existence de feuillets de production auprès des artisans miniers
- Nombre de collecteurs possédant des cartes de collecteurs/nombre total de collecteurs répertoriés dans les sites : cette donnée sera calculée sur les bases de toutes les données collectées
- Difficultés éprouvées pour posséder une carte de collecteur
- Nombre de bureaux détenant des autorisations de commercialisation (idem que la variable précédente)

### **3) Traçabilité des transactions entre les différents acteurs de la chaîne de production et de commercialisation du diamant**

L'un des principes du processus de Kimberley est de s'assurer que l'origine de la ressource est retracée jusqu'au point d'exportation. Alors, l'analyse des transactions entre les différents acteurs de la chaîne de production et de commercialisation du diamant auprès d'un échantillon permettrait d'identifier des failles dans la traçabilité de ces transactions et de formuler des recommandations dans ce sens. Les variables ou informations suivantes seront recueillies :

- Acheteurs de la production du site
- Nombre d'acheteurs réguliers du site
- Lieux de provenance des acheteurs du site
- Localités vers lesquelles la production du site est acheminée
- Achat (Approvisionnement) et vente auprès d'acteurs conformes (artisans, collecteurs, bureau d'achat)
- Nombre d'achat des diamants par les collecteurs par trimestre
- Nombre d'achat des diamants par les bureaux d'achat par trimestre
- Existence de bordereaux d'achat au niveau des collecteurs
- Lieux d'approvisionnement des collecteurs par trimestre
- Existence du bordereau d'achat au niveau des bureaux d'achat
- Provenance des diamants achetés au niveau des bureaux d'achat

#### **4) Efficacité de la surveillance gouvernementale**

En intégrant l'initiative du processus de Kimberley, les pays participants prennent l'engagement de mettre sur pied un système de contrôles internes visant à assurer une meilleure traçabilité du diamant. L'un de ces mécanismes de contrôle est relatif à la surveillance par les points focaux, d'où l'objet de cet indicateur pour en évaluer l'efficacité.

- Niveau de présence active des points focaux du PK dans les sites miniers : Nombre de points focaux par département, Nombre de sites contrôlés par chaque point focal (contrôleur), nombre de visites par trimestre dans les sites, raisons des visites, mode d'inspection des points focaux
- Activités menées par les points focaux (contrôleurs) au niveau des sites (enregistre la production quotidienne, vérifie et signe le registre de production, etc.)
- Activités menées par les points focaux (superviseurs) au niveau des collecteurs (Suit les stocks de diamant du collecteur, vérifie et signe les bordereaux d'achat du collecteur, etc.)
- Activités menées par les points focaux (superviseurs) au niveau des bureaux d'achat (Suit les stocks de diamant du bureau d'achat, vérifie et signe les feuillets du bordereau d'achat, etc.)
- Activités menées par le point focal siège (vérifie la conformité des documents de traçabilité avec les stocks de diamants présentés avant la procédure d'exportation)
- Equipements de surveillance mis à la disposition des contrôleurs et superviseurs
- Disponibilité des rapports de production
- Informatisation de l'enregistrement et le suivi du volume et de l'origine des diamants produits et vendus jusqu'au point d'exportation
- Disponibilité des informations exactes et à jour sur les zones de production et les permis d'exploitation minière octroyés
- Nombre de contrôles inopinés reçus par les bureaux d'achat
- Actions menées par le gouvernement à travers ses démembrements pour réduire la nature informelle de l'activité minière artisanale
- Actions menées par le gouvernement à travers ses démembrements pour réduire le niveau de précarité des conditions de travail et de vie des artisans miniers

#### **5) Surveillance du trafic transfrontalier et aérien**

Cet indicateur est le prolongement de l'indicateur précédent sur la surveillance gouvernementale mais focalise sur le trafic transfrontalier et aérien

- Mécanismes mis en place pour assurer la surveillance au niveau des frontières terrestres (RCA, Congo, etc.)
- Défaillances de ces mécanismes



- Activités menées par les points focaux au niveau des aéroports
- Mécanismes mis en place pour assurer la surveillance au niveau des aéroports
- Défaillance de ces mécanismes

## **6) Violences (genre, conditions de travail, Force de maintien de l'ordre, Rebelles, etc.)**

La société civile fait un plaidoyer pour l'intégration de la promotion du respect des droits de l'homme dans le processus de Kimberley. Le recueil des informations sur les violences et violations des droits de l'homme permettra de donner le cas échéant plus d'arguments.

- Nature des violences observées
- Auteurs des violences observées
- Objet des violences/description des violences
- Fréquence des violences
- Impact des violences répertoriées

## **7) Sécurité économique et développement durable dans le secteur de l'artisanat minier**

La déclaration de Washington (2012) qui encourage l'intégration du développement de l'extraction artisanale des diamants dans la mise en application du processus de Kimberley vise l'amélioration des conditions de vie des travailleurs de ce secteur. Cet indicateur et le suivant ont l'intention de faire le point sur la viabilité économique, sociale et environnementale du secteur minier artisanal.

- Mode de Financement des activités dans les sites
- Types de personnes qui financent les activités dans les sites
- Niveau de Connaissances des diamineurs pour assurer une exploitation diamantifère rentable
- Niveau d'accès aux intrants miniers par site visité (matériel disponible, difficultés exprimées pour accéder au matériel de qualité, besoins exprimés en termes de matériels et de connaissances supplémentaires pour une meilleure exploitation diamantifère
- Niveau de régularité des revenus
- Possibilité de constituer des épargnes sur la base de revenus tirés de l'exploitation minière artisanale
- Niveau de diversification des ressources (existence d'autres sources de revenus, stratégies adoptées pour subvenir aux besoins lors des périodes creuses)
- Niveau de couverture des besoins (alimentation, santé, éducation) par les revenus tirés de l'exploitation minière.

## **8) Défis sociaux et environnementaux**

Cet indicateur est le prolongement de l'indicateur précédent en ce qui concerne les conditions de travail, sécurité des travailleurs et l'environnement.

- Conditions de travail des hommes et des femmes (types de tâches effectuées par les hommes et les femmes, le niveau de revenus des femmes ouvrières dans les sites par rapport aux hommes ouvriers, femmes octroyant d'autres types de services autour des sites)
- Existence d'une sécurité sociale
- Présence d'enfants en âge scolaire dans les sites et participant à la production (Nombre et tranche d'âge)
- Nombre de cas de blessures par site étroitement liée à l'activité
- Nombre de cas de maladies par site étroitement liée à l'activité
- Nombre de cas de décès par site
- Attitudes adoptées par les mineurs face aux défis environnementaux

## **9) Droits fonciers sur les espaces exploités par les artisans miniers et conflits**

La terre est le socle de toute exploitation minière. Un accès difficile ou contraignant peut fragiliser les exploitants. En outre, les mêmes espaces sont souvent sollicités par divers utilisateurs avec des intérêts différents sur la terre. Ce qui peut être source de conflits. Il est donc important de cerner toutes ces dynamiques à travers cet indicateur.

- Type de propriété des terres exploitées (coutumier ou légal)
- Personnes à qui les terres appartiennent (autorité traditionnelle, chef de chantier, ...)
- Mode d'accès aux parcelles pour exploitation
- Difficultés liées à l'accès à terre et sécurité de cet accès
- Existence de conflits avec d'autres usagers sur l'utilisation des espaces (agriculteurs, éleveurs, Etat...) dans les sites visités
- Mécanismes utilisés pour la gestion des conflits

## **10) Tracking de faits nouveaux/marquants**

Toute surveillance a aussi pour objectif d'être proactive et cette proactivité passe par le tracking de tout fait qui pourrait avoir un impact considérable à l'avenir d'où l'objet de cette section

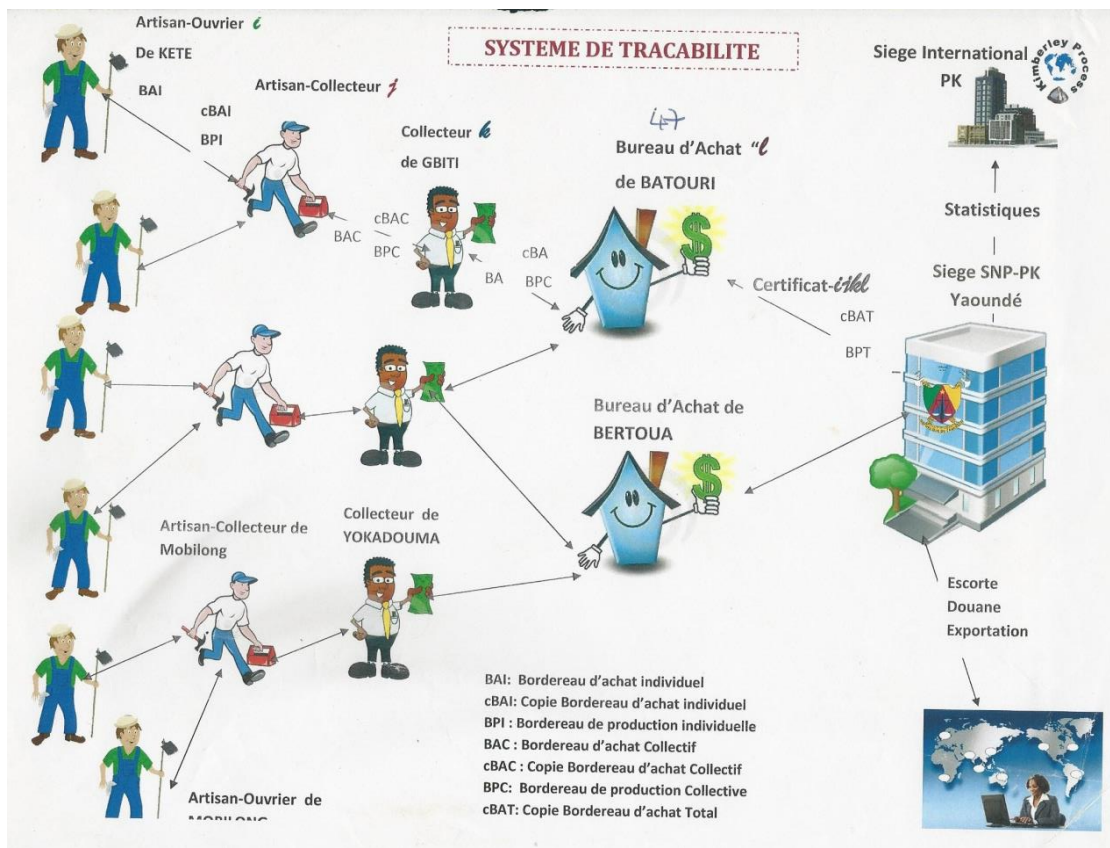
- Libellé du fait
- Description du fait
- Personnes impliquées
- Possible conséquence du fait

- Images/vidéo/document relatif au fait (si possible)

Il faudrait relever que les axes susmentionnés ne sont que des suggestions. Ainsi, toute OSC qui souhaite s'engager dans la surveillance indépendante peut, dépendamment de ses capacités et de ses ressources, sélectionner certains des axes et constituer ses propres outils de collecte sur cette base. Il est toutefois essentiel de s'assurer de la comparabilité des données d'une période à une autre et d'un site minier à un autre.

## MÉTHODOLOGIE POUR LA SURVEILLANCE

En s'inspirant de la figure ci-dessous qui schématise les acteurs du système de traçabilité, la collecte d'information se fera auprès de plusieurs acteurs. Il s'agira notamment des artisans miniers, des collecteurs, des bureaux d'achat, les points focaux du PK au niveau local, départemental et national. Il faudrait toutefois relever que depuis 2016, il n'existe plus de bureau d'achat spécifique au diamant à Batouri, ni à Bertoua tel qu'illustré dans la figure suivante.



L'observation sera également mise à contribution pour certaines variables relatives aux documents des acteurs, à la présence d'enfants sur les sites, etc.

Il faudrait toutefois prendre en compte certains défis, notamment :

- L'accès à l'information (sincérité des informations données par les exploitants, la coopération des points focaux PK, etc.)
- L'accès aux sites miniers (enclavement, insécurité, etc.)

En ce qui concerne la temporalité de la collecte des données, cette dernière peut se faire trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon le type de données à collecter. Cette périodicité peut aussi être flexible en fonction des conditions climatiques et de la sécurité pour l'accès aux sites/chantiers. Il est important au préalable d'établir un calendrier des activités minières pour identifier les périodes de grande et de faible activité minière pour déterminer les meilleurs périodes de collecte de données.

Les ressources étant limitées, il n'est pas évident de faire la surveillance de tous les sites diamantifères en activité. Il serait donc opportun de constituer un échantillon de site en fonction du niveau de leur productivité.

La collecte de données peut se faire à travers une plateforme digitale sur tablette. Les données enregistrées offline seront automatiquement synchronisées au serveur central dès que l'enquêteur est en zone couverte par le réseau des télécommunications. Lors de la conception du formulaire en ligne, l'on privilégiera des questions à choix multiples pour faciliter le remplissage et pour éviter qu'il y ait des interprétations différentes de la part de ceux qui répondent aux questions.

L'opérationnalisation durable nécessite une internalisation de cette surveillance dans les activités globales des OSC dans leur travail quotidien relatif à la gouvernance des ressources naturelles. Autrement dit, pour assurer une surveillance continue du secteur diamantifère, cette activité doit être intégrée ou se faire conjointement avec les autres activités de l'organisation.

## **LA PRÉSENTATION ET LA DIFFUSION DU RAPPORT DE SURVEILLANCE**

Après compilation et analyse de toutes les données collectées périodiquement, un rapport de surveillance de la période concernée sera produit et diffusé aux décideurs en faisant ressortir les éléments ci-dessous :

- La période de collecte ;
- Les sites visités ;
- Les personnes rencontrées ;
- Les points et activités surveillés ;
- Le résumé des discussions ;
- Les observations générales et particulières ;
- Les non-conformités/les problèmes et les anomalies observés ;
- Les recommandations.

Les rapports de surveillance ainsi produits seront diffusés auprès des décideurs (les membres du comité de pilotage du PK au Cameroun par exemple) et des médias pour le grand public.

La visibilité de toutes les organisations ayant participé à l'élaboration de ce rapport sera assurée par une brève présentation de leurs missions, accompagnées de leurs logos respectifs sur les documents produits.

## CONCLUSION

En définitive, il apparaît que pour une bonne implémentation du Processus de Kimberley en général et en particulier au Cameroun, il est important d'assurer une surveillance des contrôles internes. La société civile joue un rôle clé en tant qu'observateur et source indépendante de renseignements sur la production et le commerce des diamants, sur les infractions aux exigences du PK et sur la question des diamants de conflit, d'où l'importance d'une surveillance indépendante.

Considérant qu'une bonne mise en œuvre du PK contribue à l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable 16 (ODD 16) intitulé « Paix, Justice et Institutions efficaces, il est important que les acteurs de proximité notamment les OSC locales s'impliquent dans la surveillance pour faire parvenir aux décideurs publics et à l'opinion publique des constats et des propositions qui amélioreraient à terme la gouvernance des ressources diamantifères. C'est dans cette perspective que des axes de surveillance ou indicateurs ont été identifiés pour faciliter et encadrer la surveillance sur le terrain.

Les visites et missions d'examen, dont le principal mandat est d'examiner si le pays participant a mis en place les lois ou règlements, les procédures et les pratiques nécessaires pour mettre en œuvre les exigences minimales définies dans le document du SCPK, peuvent s'appuyer sur ces rapports produits par la société civile pour faire une évaluation objective.

En vue d'améliorer la surveillance de la conformité, l'organisation PAC recommande de renforcer le système d'examen par les pairs, évaluer les contrôles internes et adopter des points de référence/indicateurs clairs pour évaluer la conformité.

Le présent document peut servir de base dans l'identification des points de référence mentionnés par cette recommandation.

## BIBLIOGRAPHIE

Bauer A. (2014), Surveillance indépendante des fonds de ressources naturelles (Note de Synthèse), Natural Resource Governance Institute (NRGI) et Columbia Center on Sustainable Investment (CCSI), [http://ccsi.columbia.edu/files/2014/04/NRF\\_BP\\_Oversight\\_FR.pdf](http://ccsi.columbia.edu/files/2014/04/NRF_BP_Oversight_FR.pdf)

Partenariat Afrique Canada (2013), Un guide du processus de Kimberley, Coalition de la Société civile du PK.

Décision Administrative relatif au système d'examen par les pairs du SCPK, 2012, Washington.

Déclaration de Moscou (2005) sur l'amélioration des contrôles internes sur la production de diamants alluviaux.

Déclaration de Washington relative à l'intégration du Développement de l'Extraction artisanale et à petite échelle de diamants dans la mise en application du processus de Kimberley, 2012.

